

Comment trier vos déchets en période de confinement

Mis en ligne le 01 avril 2020

Ce qui est autorisé / ce qu'il faut faire :

- ☐ Jeter ses déchets dans un container de tri sélectif à condition de se munir de son attestation de déplacement dérogatoire et de cocher la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».
- ☐ Conserver 24h, dans un sac dédié résistant et fermé, les gants, masques, mouchoirs et lingettes nettoyantes avant de les mettre à la poubelle avec les ordures ménagères.

Ce qui est interdit :

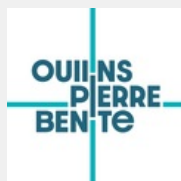
- ☐ Jeter gants, masques, mouchoirs et lingettes nettoyantes dans le bac vert (produits recyclables)
- ☐ Jeter les lingettes désinfectantes dans les toilettes

Si vous êtes infecté par le virus ou le suspectez :

- ☐ Éliminer ses déchets de soin, notamment les masques et mouchoirs à usage unique, via les ordures ménagères dans un double emballage.

Déchèteries fermées. Il est recommandé de :

- ☐ Stocker les déchets (encombrants, vêtements...)
- ☐ Réaliser votre propre compost afin de rentrer dans la boucle de l'économie circulaire.



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ **CONTACTEZ-NOUS**